



OBV

du Chêne

Organisme de bassins versants
DE LA ZONE DU CHÊNE

Texte : Pauline Marquer - Chargée de projets



DISTRIBUTION D'ARBRES ET ARBUSTES EN 2015, LE PROJET SE POURSUIT!

Chaque année, dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts, l'OBV du Chêne organise une campagne de distribution d'arbres et arbustes en vue de végétaliser les bandes riveraines de son territoire.

Vous êtes riverain d'un cours d'eau ou d'un lac et vous êtes soucieux de la qualité de votre cours d'eau? Des arbres et arbustes seront proposés auprès de vos municipalités pour reboiser votre bande riveraine. Une distribution aura lieu dans le cadre d'une journée de l'arbre à la fin du mois de mai.

La bande riveraine représente la ceinture de végétation qui borde les lacs et les cours d'eau. Elle joue plusieurs rôles écologiques indispensables :

- filtrer l'eau (barrière à la pollution);
- stabiliser les berges (réduction de l'érosion);
- réduire la vitesse des eaux de ruissellement et favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol;
- offrir un habitat pour la faune;
- réduire la température des cours d'eau en fournissant de l'ombre.

Une bande riveraine végétalisée agit comme une véritable barrière naturelle pour la protection des cours d'eau et des lacs. Ainsi, la plantation d'arbres et d'arbustes en bande riveraine fait partie des gestes concrets qu'il est possible de réaliser dans le but

d'améliorer la qualité des cours d'eau de votre milieu de vie!

Une bande riveraine au naturel contient des plantes herbacées, des arbustes et des arbres. Elle doit mesurer au moins 10 mètres de largeur (trois mètres en milieu agricole et 20 mètres en milieu forestier).

Pour plus d'information sur l'activité, les espèces disponibles ou encore la réglementation, vous pouvez dès maintenant communiquer avec votre municipalité.



Crédit photos : OBV du Chêne, 2011.
Bande riveraine dégradée et non réglementaire



Crédit photos : OBV du Chêne, 2011.
Bande riveraine végétalisée

À vos marques, prêts, plantez!